



Direction
Référence : EAU/ACP/20/0093
Dossier suivi par : Service autorisations - LWA
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Signé à Esch-sur-Alzette

Accord de principe



Objet	PAP "Kazenheck-Wolléken" à Niederanven
Maître d'ouvrage	Administration communale de Niederanven
Bureau d'études	B.E.S.T. s.à r.l.
Plans	<ul style="list-style-type: none">- Extrait du plan cadastral- Plan n° PAG-04 : Plan d'aménagement général- Plan d'aménagement particulier- Plan n° 112019-49 : Plan de gestion des eaux pluviales Nr.4- Plan n° 171041-2-250 - 171041-2-279- Plan n° Pdm_01_3 : Partie graphique 1 : Plan 01- Plan n° Pdm_01_2 : Partie graphique 1 : Plan 01- Plan n° Pdm_01_1 : Partie graphique 1 : Plan 01

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

Remarque Néant

Le Directeur adjoint,

Luc ZWANK